



Nouvelle Gouvernance du Sport : le dogme de la privatisation en marche

C'est l'avenir de tous les personnels du sport, de la jeunesse et des établissements qui se joue

Derrière l'autonomie du mouvement sportif, la subordination des cadres

En droit, le contrat de travail établit une subordination entre l'employeur et le salarié. Aujourd'hui les CTR/CTN/EN/DTN sont employés par l'Etat et ils sont placés « auprès » du mouvement sportif. Ils ne lui sont donc pas « subordonnés ». Tout en s'inscrivant, via leur lettre de mission et leur contrat d'objectif, dans le plan d'action pluriannuel d'une fédération ou comité, ils ne lui sont pas directement assujettis. C'est ce que nous désignons par une forme de « franchise éducative » qui fait qu'un CTS développe une action contractualisée mais en dehors d'un lien direct de subordination avec une fédération. En tant qu'agent de l'Etat, le CTS a pleinement faculté de produire des contributions et réflexions inspirées par des politiques publiques nationales dépassant le seul cadre des commandes de l'instant du mouvement sportif auprès duquel il est placé. Il est à l'interface entre un directeur régional « JS » et un président de comité, en interface avec le ou la ministre et le ou la président.e de fédération du champ disciplinaire dans lequel il intervient.

C'est ce statut original, unique dans sa forme, que le CNOSF veut briser et que le gouvernement veut supprimer. Le CNOSF veut pouvoir à terme salarier ses cadres dans une logique classique de subordination employeur/salarié. Le gouvernement veut se débarrasser de 1 600 emplois sur 4 ans.

On peut estimer qu'il faut dégager un peu plus 100 millions d'euros/an pour financer (salaires et cotisations) l'équivalent de 1 600 postes de personnels techniques et pédagogiques (certifiés et agrégés). En jouant sur les recettes liées aux paris sportifs et aux droits de retransmission télévisée du sport spectacle, la tâche n'a rien d'impossible. Des gages ont même d'ores et déjà été donnés.

Le détachement des cadres techniques sportifs : une manière de liquider

Le détachement est réalisable avec un accord tripartite (Etat employeur/Association rémunératrice /Agent concerné). Une simple convention suffit. Le CTS garde son statut de fonctionnaire mais les conditions d'emploi deviennent celles de la structure d'accueil. Il a droit aux rémunérations et congés définis par l'association qui devient gestionnaire. Il bénéficie d'une carrière « fictive » dans son corps d'origine qui lui permettra de bénéficier d'une pension civile au terme de son activité. Mais son support budgétaire disparaît de la masse salariale de l'Etat. Le tour de passe-passe sera total si le régime de retraite des fonctionnaires disparaît. La cohérence est cynique. En outre, le retour sur un poste dans un service est quasi impossible.

Le « plan » du CNOSF, défini avec l'Elysée, est donc bien de « détacher » dans un premier temps, pour privatiser ensuite fur et à mesure des opportunités et des départs des CTS. Au plan national, l'agence (le GIP programmé pour mars 2019) aura à ventiler, via les conférences régionales du sport (ou conférences de financeurs) et les arbitrages nationaux, les parts de masse salariale dévolues à chaque discipline sportive.

Certes, aujourd'hui les CTS bénéficient déjà de cadres de travail adaptés et liés aux moyens du mouvement sportif qui les accueille. Mais ce qui veut être déployé vise bien autre chose sur le fond. Ce qui est voulu c'est le modèle de l'entreprise et du sport business. Le tout dans des logiques hybrides parlant de développement des pratiques et visant « en même temps » la haute performance et le prestige, en particulier celle des sports « médaillables ».

L'agence nationale du sport : une « task force » et un noyau politique

Prévue pour être pilotée par un.e manager général.e, l'agence est programmée pour avoir une soixantaine d'emplois à temps plein.

Un secrétaire général pour la RH et un directeur financier sont prévus pour constituer « la » direction. Puis on aurait une trentaine d'emplois sur le département haute performance, une demi-douzaine sur le développement des activités et une dizaine sur le développement des pratiques en lien avec les territoires.

Le CNDS disparaîtra le 01/03/19 et tous ses agents actuels ont vocation de facto à rejoindre l'agence qui deviendra leur véritable employeur. Des postes de l'INSEP seront également transférés avec la mission haute performance. En tant que groupement d'intérêt public l'agence pourra, à l'instar du mouvement sportif, privatiser progressivement les emplois en les adaptant (CDI, CDD).

Cela a pour conséquence évidente de replier la direction des sports de l'actuel ministère sur des missions régaliennes puisque l'élaboration concertée de la politique sportive nationale en tant que telle (et territoriale) sera déplacée vers l'agence pour la Nation, et les régions pour les territoires.

Les CTS représentent 1 500 PS/CTPS, les formateurs en établissement ne sont que 200 et les CAS DR/DD ne sont désormais moins de 600. Il ne restera plus grand-chose des DR(D)JSCS actuelles et en DDCS/PP la situation sera tout autant exsangue. Les ministères sociaux finiront en bureaux de préfectures dans moins de dix ans.

S'opposer au démantèlement programmé : un devoir de service public

EPA-FSU n'est pas opposé par doctrine au changement. Mais dans le scénario voulu par le gouvernement c'est un modèle anglo-saxon qui nous est promis. Il est aux antipodes de notre conception républicaine du sport en France.

Le développement des pratiques, des enjeux du sport et de la santé, des vertus d'intégration, d'apprentissages citoyens et d'éducation nécessitent d'avoir des agents publics à distance des groupes de pression politiques ou des puissances de l'argent. C'est ce modèle que le gouvernement veut faire disparaître.

Très rapidement les CREPS seront fragilisés, encore plus qu'à présent, en tant qu'établissements d'un ministère moribond n'ayant même plus de compétence réelle de formation. Ne nous y trompons pas. Les penseurs de l'Elysée ont déjà tout programmé : la « jeunesse » est un doublon promis aux collectivités d'ici 2022 et le « sport pour tous » aussi (rapport Action Publique 2022) !

« Paris 2024 » n'est qu'un prétexte à la privatisation au nom de l'efficacité recherchée. Ce piège à concepts est utilisé pour tromper les gogos. Les « jeux » peuvent être réussis avec ou sans l'agence. Là n'est pas la question. La volonté profonde du gouvernement est dogmatique. Elle prépare un libéralisme débridé là où le sport est encore aujourd'hui constitutif d'enjeux de citoyenneté. Alors que ces chantiers sont cruciaux : soutien à la féminisation, luttes contre les violences et les exclusions...

Résister aux privatisations voulues, préparer le retour aux alternatives pour un sport éducatif, pour un ministère Jeunesse et Sports réhabilité n'est pas un gadget de société : c'est une nécessité autant qu'un marqueur de qualité de vie.

EPA-FSU défendra les personnels, TOUS LES PERSONNELS, qu'ils soient exposés ou pas aux agences, aux mesures incitatives de départs volontaires voulues par un gouvernement de morgue qui veut nous sacrifier au nom d'une logique comptable aveugle.